



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 30149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsa.org <http://sections.se-unsa.org/51/>

Reims, le 20 décembre 2013

à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale
de la Marne
Cité Tirlet
51036 Châlons-en-Champagne cedex

Objet : Aide Administrative et Educative

Madame la Directrice Académique,

Nous sommes informés par certains directeurs d'écoles qu'à la date d'aujourd'hui, ils n'ont pas encore de nouvelles concernant l'arrivée d'une personne en contrat aidé AAE.

- Certains savent qu'ils seront dotés de ce support d'emploi dans leur école mais n'ont vu à ce jour aucun personnel se présenter ni eu de nouvelles de la part de l'administration.
- D'autres avaient été avertis de l'attribution d'un AAE ainsi que du nom du personnel affecté sur le poste , mais celui-ci n'a pas pris le poste
- Pour d'autres encore, le contrat a démarré mais la personne n'est pas restée sur le poste
- Certains ont vu une personne se présenter sur le poste (envoyée par Pôle Emploi), mais le contrat n'étant pas signé par le lycée Clémenceau, ils ne peuvent intervenir dans l'école.
- Certains directeurs souhaitent avoir un AAE mais on ne leur a pas proposé (écoles de plus de 5 classes)

Madame le Directrice Académique, vous serait-il possible d'informer rapidement les directeurs d'école de la date d'arrivée de leur AAE, et pour ceux qui sont concernés, de les informer si un recrutement complémentaire se fait pour leur école. Il est vraiment important que nos collègues soient tenus informés.

Vous serait-il possible également de voir si des écoles ont été « oubliées » dans le dispositif que vous avez retenu.

Lors du CDEN, vous nous avez dit que le lycée en charge de la gestion de ces contrats aidés est débordé par le nombre de dossiers : nous déplorons cette situation. Les directeurs attendent cette aide promise pour septembre/octobre 2013 et ils démarreront 2014 sans elle.

Je vous remercie également, comme nous vous l'avions demandé en CTSD, de bien vouloir nous communiquer l'implantation de ces contrats Aidés AAE. Je vous rappelle que seul le SE-UNSA a obtenu de l'aide administrative pour la direction d'école en signant un protocole d'accord avec le ministère, à ce titre, le suivi de ce dossier est légitime pour notre organisation syndicale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de mes bien cordiales salutations.

Aline GEERAERTS Secrétaire départementale
du SE-UNSA Marne